



Présence d'un avocat appels téléphoniques malveillants

Par Visiteur

Dois-je prendre un avocat pour me représenter lors du procès où j'ai déposé plainte suite à des appels téléphoniques malveillants réitérés à l'encontre de ma fille.

Par Visiteur

Chère madame,

Dois-je prendre un avocat pour me représenter lors du procès où j'ai déposé plainte suite à des appels téléphoniques malveillants réitérés à l'encontre de ma fille.

Ce n'est nullement obligatoire. Maintenant, tout dépend du dossier! Si vous estimez que votre préjudice est important, il peut être intéressant d'en prendre un. Dans le cas contraire, je trouve qu'un avocat coutera d'avantage que ce qu'il va apporter, en terme de plus value, à l'audience.

Très cordialement.

Par Visiteur

Puis-je me porter partie civile et demander des dommages et intérêts ??

Par Visiteur

Chère madame,

Oui, oui bien sûr dès lors que vous avez été victime de l'infraction. A cette fin, vous devez vous rapprocher du greffe du tribunal correctionnel qui a été saisi pour juger cette infraction, dans le cas où vous n'auriez pas déjà affirmé votre volonté de vous porter partie civile dans la plainte déposée auprès de l'officier de police judiciaire.

Très cordialement.

Par Visiteur

Donc je dois écrire au tribunal en précisant que je me porte partie civile et que je demande des dommages et intérêts

Par Visiteur

Chère madame,

Donc je dois écrire au tribunal en précisant que je me porte partie civile et que je demande des dommages et intérêts

Vous pourrez enregistrer votre demande au greffe comme mentionné dans mon précédent message.

Très cordialement.

Par Visiteur

Dois je être présente lors du procès ?

Par Visiteur

Chère madame,

dois je être présente lors du procès ?

Si vous prenez un avocat, non ce n'est pas obligatoire.

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui mais si je ne prends pas d'avocat ??

Par Visiteur

Oui mais si je ne prends pas d'avocat ?

Par Visiteur

Chère madame,

Dans ce cas, c'est obligatoire.

Très cordialement.